



DANS LES RÉSERVES

GÉRÉES OU CO-GÉRÉES PAR L'OFB





P. 4

Les temps forts dans la vie des réserves

Janvier

Mai

Septembre

Février

Juin

Octobre

Mars

Juillet

Novembre

Avril

Août

Décembre

P. 16

Le réseau des réserves en 2021

La vie du réseau

Contribution des réserves aux missions de l'OFB

P. 19

Du côté des territoires à enjeux de protection

Les Grandes Cabanes Sud

L'étang du Grand Birieux

PRÉAMBULE



L'Office français de la biodiversité a adopté son contrat d'objectifs et de performance (COP) pour 5 ans, signé avec ses ministères de tutelle. Il s'articule autour de quatre orientations stratégiques : concourir à la transition écologique, agir dans les territoires, avancer avec l'ensemble des partenaires, et bâtir une culture d'établissement, partager une vision commune. Il souligne que les aires protégées en gestion directe de l'OFB relèvent d'une mission à part entière de l'établissement qui concourt activement à la mise en œuvre de ce COP.

Les réserves et territoires à enjeux de protection sont des lieux d'ancrage fort pour les politiques publiques et des actions des directions régionales au niveau territorial ; ils constituent un support concret de démonstration et de partenariats pour la transition écologique. Plus de la moitié des réserves sont en co-gestion avec des organismes diversifiés tels que des établissements publics, des collectivités territoriales ou des associations de protection de l'environnement. Les réserves mobilisent les compétences multiples et variées au sein de l'OFB, tant au niveau de la recherche ou de la police, que de la mobilisation de la société.

L'année 2021 a également vu adopter par le gouvernement la stratégie nationale pour les aires protégées (SNAP 2030) qui concrétise l'ambition

de protéger 30% du territoire national et des espaces maritimes sous juridiction, dont un tiers sous protection forte. L'OFB est un acteur majeur de cette stratégie : il appuie le ministère pour son animation, son suivi et son évaluation ; il est également pilote ou copilote national de nombreuses actions. Par ailleurs, de par son rôle de gestionnaire d'aires protégées, l'OFB est un acteur direct sur le terrain de cette mise en œuvre, avec une ambition d'exemplarité.

A ce titre, l'OFB participe directement à l'atteinte des objectifs d'extension de surface d'aires protégées via son rôle de gestionnaire des réserves. L'extension de la réserve naturelle nationale d'Iroise (29), passant de 39 ha à 1 129 ha, contribue à la protection forte ; les créations de deux réserves nationales de chasse et de faune sauvage, celle du Rhin (67) et de Donzère-Mondragon (26, 84) pour un total de 5 625 ha viennent renforcer le réseau des aires protégées.

L'OFB se mobilise également sur le sujet de l'évaluation de la gestion de ses aires protégées, pour mieux l'adapter aux évolutions des enjeux écologiques et socio-économiques, voire climatiques (objectif 2 de la SNAP). Ainsi, en 2021, la RNCFS de Donzère-Mondragon et les parcs naturels marins d'Iroise et du golfe du Lion ont engagé cette démarche pour répondre à leurs questions évaluatives respectives.

Pierre Dubreuil

Directeur général de l'Office français de la biodiversité

Les temps forts dans la vie des réserves

JANVIER



Vue aérienne des réserves de l'estuaire de la Loire.
© OFB

Depuis 2002, il est observé à Saint-Pierre une augmentation nette et régulière des effectifs d'arlequins.

Saint-Pierre et Miquelon : les arlequins plongeurs en progression numérique

L'Arlequin plongeur est un canard de mer de petite taille, le poids des mâles avoisine les 650 grammes. Comme chez tous les canards, le mâle arbore un plumage très coloré par rapport à la femelle, ce qui lui vaut le nom charmant d'Arlequin. C'est un canard qui fréquente généralement les eaux froides agitées. Ainsi, l'été, il est présent sur les rivières tumultueuses des régions boréales. L'hiver, il fréquente les zones de balancement des marées, se tenant proche des côtes rocheuses battues par la mer. La RCFS du Sud-Saint-Pierre (975) est ainsi particulièrement favorable à l'espèce en hiver, qui bénéficie également de la quiétude liée à l'interdiction de chasse.

Les suivis menés mensuellement en hiver permettent notamment de connaître l'évolution numérique des populations d'eiders et d'arlequins sur l'archipel au fil des années ou de déterminer les effets liés à la création de la réserve sur leurs effectifs. En moyenne sur Saint-Pierre, 470 Arlequins plongeurs ont été dénombrés au cœur de l'hiver, entre décembre 2020 et mars 2021, soit une forte augmentation par rapport à l'année précédente (403), **avec même la barre des 500 individus comptés franchis lors du recensement de janvier 2021**. La majorité des effectifs hivernants se trouve dans la réserve, le restant des effectifs est comptabilisé principalement le long des côtes qui la prolongent.

La population hivernante d'arlequins plongeurs est en augmentation constante depuis le début des années 2000 ; cette espèce était rarement observée jusque dans les années 1990.



Groupe d'arlequins plongeurs hivernants en mer
© Bruno Letournel / OFB

L'estuaire de la Loire, un refuge hivernal pour les sarcelles d'hiver

Site majeur de halte migratoire et d'hivernage pour les canards et limicoles, l'estuaire de la Loire est reconnu comme un site d'importance internationale pour l'hivernage de la Sarcelle d'hiver. Les RCFS du Massereau et du Migron (44) peuvent accueillir selon les hivers plus de 1% de la population de sarcelle d'hiver présente sur toute l'aire géographique de l'Europe du Nord/Nord-Ouest. Depuis sa création en 2008, la réserve du Migron est devenue peu à peu le site privilégié par la sarcelle d'hiver au détriment de celle du Massereau.

Le suivi des oiseaux d'eau sur ces deux réserves sont réalisés entre septembre et mars. La comparaison mensuelle et par saison (entre l'hiver 2016-2017 et 2020-2021) du nombre de sarcelles compté entre les deux réserves montre le déplacement d'oiseaux du Migron vers le Massereau. Cela laisse présumer un dérangement sur ce bras du Migron dont l'origine n'a pu être identifiée. Aussi, le bras du Migron joue pleinement son rôle comme zone d'accueil en octobre et novembre, période où la réserve du Massereau a des niveaux d'eau relativement bas, voir à sec. Le nombre d'oiseaux cumulé entre les deux réserves évolue entre 5304 et 6044 selon les saisons et avec une moyenne de 5823 sarcelles d'hiver en décembre. En janvier, ce nombre évolue entre 4231 et 7710 avec une moyenne de 5317 oiseaux.

Les deux réserves sont très importantes pour l'hivernage de la sarcelle d'hiver sur le littoral atlantique. La complémentarité de ces sites augmente les capacités d'accueil de cette espèce emblématique du territoire.

La principale espèce du Massereau est la Sarcelle d'hiver avec 33595 contacts cumulés durant l'hiver 2020-2021.

A la recherche de la Chouette de Tengmalm sur la réserve de Jujols

La Chouette de Tengmalm est peu connue puisqu'elle établit son gîte dans des milieux montagnards parfois reculés. Néanmoins, à la saison des amours, son chant retentit dans la forêt de la RNN de Jujols (66).

Pour les agents de la fédération des réserves naturelles catalanes et de l'OFB, février et mars sont les mois les plus opportuns pour réaliser des suivis et établir les territoires d'occupation de l'espèce.

En 2021, une nouvelle évaluation de la répartition de l'espèce a été menée sur l'ensemble des habitats favorables de la réserve. A l'issue des prospections, deux territoires occupés par la chouette ont été localisés : l'un sur la réserve de Jujols, l'autre sur la commune d'Olette, limitrophe du site.

La densité de population est influencée par divers facteurs. Le principal est la présence de cavités favorables à sa nidification. Le Pic noir joue ainsi un rôle majeur en fournissant des loges assez spacieuses pour accueillir la nichée de la petite chouette.

Une autre explication du faible nombre d'individus observés tient à la présence de la Chouette hulotte entendue à plusieurs reprises au cours des suivis. En présence de ce prédateur, les chouettes de Tengmalm se font plus discrètes et par conséquent sont moins détectables. Les deux espèces sont également en compétition directe pour leurs sites de nidification et leurs ressources alimentaires.

Les milieux occupés par la Chouette de Tengmalm dans les Pyrénées-Orientales sont différents de ceux où elle a l'habitude de s'établir ailleurs en France. Ici, elle est trouvée essentiellement dans les forêts de pins à crochets et de pins sylvestre. Au vu de cette singularité, il est indispensable de poursuivre les suivis afin d'améliorer les connaissances sur l'écologie et la répartition de l'espèce sur le territoire.

Ce suivi permet de comptabiliser seulement les mâles chanteurs de l'espèce.



La réalisation du premier inventaire protocolé des amphibiens-reptiles sur le Caroux-Espinouse

Jusqu'à présent seules des données d'observation ponctuelle étaient disponibles sur la RNCFS du Caroux-Espinouse (34) et l'arrêté préfectoral de protection biotope de la Peyrouitarié. Aussi, **l'OFB a lancé en février 2021 une mise en concurrence pour la réalisation d'un premier inventaire des amphibiens et reptiles.** Il a été confié à l'association Nature en Occitanie et à son spécialiste Gilles Pottier. Une première session avec 15 jours de prospection à vue et la disposition de plaques (10 transects de 4 plaques) a été réalisée au premier semestre 2021 sur des milieux entre 700 m et 1 125 m d'altitude. Elle sera poursuivie en 2022. Cette étude bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, NextGenerationEU, et de France Relance.

Le Caroux-Espinouse est typique de la bordure méridionale du Massif central, avec un contact entre cortèges méditerranéens et supra méditerranéens et cortège d'altitude : le site orienté nord-sud, est situé sur la bordure méridionale du massif Central, quasiment à l'interface des biomes méditerranéens et montagnards. Cet inventaire doit permettre d'évaluer la répartition et l'évolution du cortège d'espèces boréales ou médio-européennes emblématiques du haut du massif du Caroux-Espinouse (Lézard vivipare, Coronelle lisse...) par rapport au cortège méditerranéen (Couleuvre de Montpellier, Lézard catalan, Coronelle girondine...). Ce dernier devrait probablement avoir tendance à gagner en présence en remontant par les parties sud bien exposées et en proie aux effets du réchauffement climatique, particulièrement marquant sur le territoire depuis les 10 dernières années comme l'ont montré les études de la DRAS.

Les aires protégées sont de véritables zones témoins pour documenter les évolutions biologiques.

MARS



Randonneurs sur la RNN des prés salés
© RNN des Prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret

Une enquête sur l'appropriation locale de la réserve des prés salés au bord du bassin d'Arcachon

En vue du renouvellement du plan de gestion de la **RNN des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret (33)**, la question de l'appropriation locale a fait l'objet d'une étude sociologique entre mars et décembre 2021 réalisée par l'INRAE. Une enquête qualitative par entretiens a été réalisée auprès d'acteurs locaux représentatifs de la diversité des usagers et partenaires de la gestion du site.

Trois formes d'appropriation ont été distinguées et analysées :

- L'appropriation socio-historique s'est avérée plus ou moins marquée en fonction des catégories d'usagers et influencée par leur vision de la réserve naturelle, ses vocations, son histoire et son fonctionnement
- L'appropriation des enjeux écologiques est apparue comme contrastée : aisée pour les personnes initiées ou en contact avec le gestionnaire, plus difficile pour les autres usagers, distants de ces informations
- L'appropriation de la gouvernance des usages et de la réglementation est apparue comme la moins évidente : si la plupart des usagers interrogés approuvent le principe de limitation des usages (y compris les leurs) et connaissent la mission de protection du patrimoine naturel. C'est la réglementation différenciée qui est quasi unanimement critiquée en termes de « deux poids deux mesures » entre les usages historiques autorisés par le décret (chasse au gibier d'eau, pêche professionnelle à la civelle) et les activités de sport de nature, loisirs nautiques aujourd'hui limités, voir interdits

Les informations recueillies seront valorisées dans le prochain plan de gestion de la réserve. L'enquête met en évidence une incompréhension locale vis-à-vis de la réglementation, s'agissant en particulier des usages historiques qui perdurent sur le site, qu'il conviendra de prendre en considération dans la gestion future du territoire.

32 acteurs ont été interrogés : usagers, associations locales, élus, partenaires techniques et institutionnels.

Une bonne nouvelle pour le Lynx boréal dans le massif forestier de La Petite-Pierre

Le suivi du Lynx boréal, assuré par l'OFB, a permis de confirmer que la femelle dénommée Lycka a donné naissance au printemps 2021 à deux chatons dans la **RNCFS de la Petite-Pierre (67)** au cœur de la forêt domaniale des Vosges du Nord. C'est la première reproduction attestée de l'espèce sur le territoire depuis sa disparition du massif au 17^e siècle.

Née en Suisse en 2011, Lycka a grandi sur territoire canton de Neuchâtel. Lors de sa capture et son lâcher, Lycka pèse plus de 20 kg : c'est un animal vigoureux et expérimenté. Le 20 mars 2020, Lycka est introduite en Allemagne, dans le massif du Palatinat (Rhénanie-Palatinat), avec 19 autres individus (8 mâles et 12 femelles), dans le cadre du programme européen LIFE de réintroduction.

Lycka est équipée d'un collier GPS/VHF qui permet aux équipes de coopération franco-allemandes de suivre ses déplacements. **Fin mars 2020, Les observateurs constatent que Lycka, profitant de la continuité écologique offerte par la Réserve de Biosphère Pfälzerwald-Vosges du Nord, évolue sur le territoire français.** Début juin, son cantonnement dans une zone restreinte au cœur de la RNCFS a mis les équipes sur la piste d'une mise-bas. Sa portée est localisée et vérifiée par le service départemental du Bas-Rhin. Deux chatons, âgés d'environ 3 semaines et bien portants, sont observés à l'entrée du gîte, la mère se tenant à proximité.

Actuellement, la majorité de la population de lynx en France évolue dans les massifs du Jura et des Alpes. Classé sur la liste rouge des espèces menacées de l'Union mondiale pour la nature (UICN), le lynx boréal est le seul grand félin sauvage présent dans l'Hexagone.

Le statut de conservation du Lynx dans les Vosges reste très précaire avec moins de 10 individus recensés



Deux chatons nés dans la RNCFS de La Petite-Pierre
© Vivien Siat / OFB

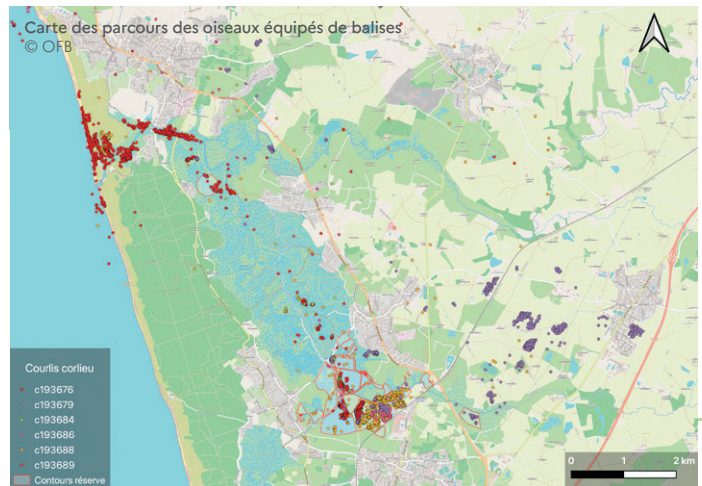
Les effets du dérèglement climatique sur le régime alimentaire des isards d'Orlu

Sur les 24 sites mondiaux de suivi des ongulés, 10 sont français. Parmi eux, la **RNCFS d'Orlu (09)** où l'isard est l'espèce modèle étudiée. Sur ces sites, la recherche scientifique se déploie dans le temps, permettant ainsi d'acquérir de profondes connaissances, et d'apprécier et prévenir les effets des changements globaux sur la biodiversité.

Depuis 1992, l'OFB et ses partenaires, dont l'Observatoire de la montagne, mènent des campagnes de capture des isards, majoritairement d'avril à juillet, afin de recueillir de nombreuses informations individuelles. En 2021, un article paru dans la revue *Integrative zoology* dresse un bilan de l'évolution du régime alimentaire de l'espèce au sein de la réserve dans un contexte de changement climatique.

Les changements de la phénologie de la végétation liés au dérèglements climatiques peuvent avoir des effets alarmants sur de nombreuses espèces d'herbivores. Cela est particulièrement important dans les écosystèmes montagnards où l'accès à la ressource est très contraint et où la synchronisation de ces espèces vis-à-vis du développement des plantes a un rôle capital pour leur croissance, leur reproduction et leur survie. Grâce à un jeu de données exceptionnellement long, les chercheurs montrent que l'avancée du printemps ne changeait pas la composition du régime alimentaire de l'espèce, mais que ce dernier était de meilleure qualité à travers l'accès plus précoce à une végétation nutritive. Si la qualité du régime des isards est ainsi améliorée au printemps sous l'effet du réchauffement climatique, ce décalage dans le temps de la valeur nutritionnelle des plantes pourrait impacter d'autres périodes du cycle de vie de l'espèce. Ces travaux pourraient ainsi être étendus à d'autres saisons, notamment l'été. L'étude montre aussi qu'à de fortes densités, la compétition entre individus réduit la qualité de leur alimentation en les poussant à se nourrir davantage de plantes ligneuses et moins de plantes herbacées et de graminées nutritives. Cette étude est une étape essentielle pour les modèles prédictifs visant à comprendre les conséquences écologiques de la crise climatique mondiale.

24 années de données ont été analysées pour étudier les effets du changement climatique.



Les trajets migratoires des courlis corlieux des marais d'Olonne dévoilés

Au printemps, de nombreux oiseaux migrateurs font halte sur les côtes françaises. Ces sites sont l'équivalent de stands de ravitaillement, des étapes indispensables pour arriver au bout du voyage. Les oiseaux ont donc besoin de trouver des zones à la fois calmes et riches en ressources alimentaires.

Au printemps, c'est par milliers que les courlis corlieux arrivent tout droit d'Afrique pour faire halte en France avant de poursuivre leur route vers les pays nordiques. Les marais d'Olonne en Vendée sont une des plus importantes zones de halte pré-nuptiale du Courlis corlieu en France. Dans ces marais, se trouve la **RCS de Chanteloup (85)**, propriété de l'OFB.

En avril 2021, l'équipe de la **DRAS (Direction de la Recherche et de l'Appui Scientifique)** de l'OFB, basée sur place, a équipé 20 courlis corlieux de balises GPS.

Les objectifs de l'étude sont :

- De mieux comprendre l'utilisation des marais d'Olonne et des habitats adjacents en identifiant les zones de dortoirs et d'alimentation
- D'étudier leur stratégie de migration : quels chemins empruntent-ils ? Où vont-ils se reproduire ? Quelle est l'influence des conditions météorologiques sur leur migration ? etc.

Les trajets et calendriers pour rejoindre les sites de reproduction sont très variables entre les individus (voir carte) et soulèvent de nombreuses questions à aborder bientôt grâce à ces données. Il serait souhaitable qu'ils s'arrêtent de nouveau sur la réserve les années suivantes au printemps ou lors de leur retour vers les quartiers d'hivernage africains.

La réserve est donc non seulement un lieu important pour leur accueil en halte migratoire mais également un observatoire privilégié pour étudier leurs comportements.

Lors du pic de fréquentation, 1 500 à 2 000 courlis en migration sont comptés sur les marais d'Olonne.



Groupe d'isards marqués dans le cadre de suivis
© Julien Canet



Courtilière provençale sur la réserve de l'étang de l'Estagnol
© RNN de l'étang de l'Estagnol

De nombreux suivis entomologiques développés sur l'étang de l'Estagnol

Les études réalisées sur la RNN de l'étang de l'Estagnol (34) participent en priorité à améliorer la connaissance et la gestion de la réserve. Elles permettent d'assurer le suivi des indicateurs d'état de conservation et de pression-réponse ou celui des espèces et des habitats patrimoniaux pour lesquelles la réserve a une responsabilité forte.

Ainsi, le suivi des populations de papillons de jours témoigne des effets positifs du pâturage tardif des prairies humides cette année encore, malgré des conditions climatiques contraignantes (températures supérieures à la normale suivies de gèle, assèchement prolongé des sols).

Parallèlement, le suivi des populations d'orthoptères mené tous les 3 à 4 ans par l'OPIE* montrent un bon état de conservation des prairies pouvant accueillir ces populations (45 espèces), avec toutefois des effectifs faibles dus à la sécheresse. L'étude pointe également la responsabilité de la réserve pour la Courtilière provençale, le Criquet tricolore et la Decticelle des sables. Une nouvelle espèce a été détectée, la Decticelle à serpe, pour laquelle la réserve a une responsabilité forte. Elle fréquente les friches et fourrés thermophiles, vulnérable en Europe.

Les études réalisées dans le cadre du plan de gestion de la réserve doivent également permettre de compléter les connaissances sur les espèces peu connues et d'actualiser régulièrement les connaissances sur les espèces déjà inventoriées.

L'inventaire et la hiérarchisation des coléoptères saproxyliques se sont achevés après 3 années consécutives de capture par pièges à interception (9 répartis sur l'ensemble de la réserve). L'opération a montré une grande diversité avec 183 espèces et une abondance importante équivalente au domaine forestier. Les espèces à enjeux retenues par hiérarchisation sont pour la majorité inféodées aux gros bois morts.

Une nouvelle espèce de sauterelle, la Decticelle à serpe, a été inventoriée sur la réserve.

La pêche à pied sous haute surveillance à la pointe de la baie de l'aiguillon

La préservation de la faune maritime, notamment les coquillages, est une priorité pour la RNN de la Baie de l'Aiguillon (17-85) au regard d'une forte activité de pêche à pied. Depuis 2012, de nombreux contrôles sont réalisés dans le cadre de la réglementation de la réserve sur cette activité. Ces opérations révèlent un taux d'infraction quasiment systématique sur les aspects de quantité prélevée et de taille de capture hors maille. Jusqu'à cette année, les infractions constatées faisaient l'objet d'un simple rappel à la loi.

Ainsi en 2021, une démarche a été engagée auprès du parquet de la Roche-sur-Yon pour mettre en place un procès-verbal simplifié composé d'une grille de peines, validée par le procureur. Ce dispositif permet de simplifier et d'assurer le suivi par le parquet de ces infractions délictuelles dont la mise en œuvre peut s'avérer longue et complexe.

Au printemps 2021, 4 opérations ont été menées à la pointe de l'Aiguillon par différents services de l'OFB (réserve, service départemental et brigade mobile d'intervention). Sur les 12 contrôles réalisés, l'intégralité des pêcheurs étaient en infraction et ont donc fait l'objet d'une procédure.

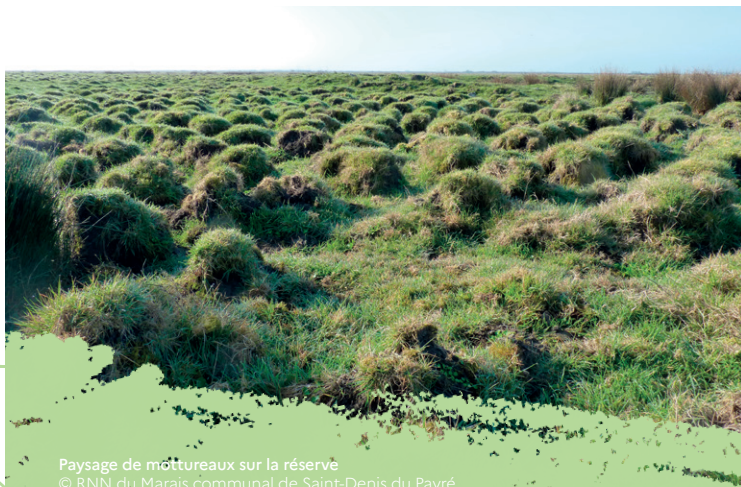
La pêche à pied aux coquillages (palourde, coque et huître) se réalise essentiellement au niveau de la Pointe de l'Aiguillon. Le gisement n'a pas bénéficié d'une expertise particulière mais semble dans un état de conservation défavorable au regard des contrôles réalisés par les services de la réserve et de l'OFB. Dans un objectif de préservation, il sera intéressant à l'avenir d'évaluer l'état de conservation des différents stocks de coquillages et de développer la sensibilisation du grand public sur la fragilité du gisement et des peines encourues.



Contrôles sur les pêcheurs à pieds de coquillages
© RNN de la Baie de l'Aiguillon

100% des pêcheurs à pied contrôlés en infraction sur la réserve côté Vendée.

* OPIE : Office pour les insectes et leur environnement



Paysage de mottureaux sur la réserve
© RNN du Marais communal de Saint-Denis du Payré

Les mottureaux sous la loupe des chercheurs au marais communal de Saint-Denis du Payré

La RNN du **Marais communal de Saint Denis du Payré** (85) est un espace de 206 ha de prairies naturelles humides situé au cœur du marais Poitevin qui en compte 90 000 ha. Reconnue pour la biodiversité faunistique et floristique qu'elle accueille, la réserve conserve des formations pédologiques d'exception par leur nombre et par leur diversité. Ce complexe pédologique en forme de bosses de différentes tailles appelées localement « mottureaux », est une expression singulière de la biodiversité.

Hors de cet espace préservé, les mottureaux sont un obstacle à l'extension des surfaces agricoles du marais Poitevin. Concrètement, ils constituent une gêne pour la fauche ou la circulation des engins agricoles. Leur surface s'est ainsi très fortement réduite depuis les années 1970.

La réserve, où le pâturage est la règle, est l'un des derniers bastions de mottureaux en marais Poitevin. Une équipe pluridisciplinaire de chercheurs (CNRS-Université de Poitiers-ISAIE ENSMA) s'est mobilisée sur la connaissance de la micro-topologie particulière de la réserve : **une campagne drone (Lidar et multispectrale) a eu lieu les 16 et 17 juin, complétée par une campagne de relevés pédologiques le 26 octobre.** Le projet par la suite consiste à mettre en œuvre une étude pluriannuelle afin de comprendre les mécanismes de formation des mottureaux ainsi que leur distribution.

Ce projet est un atout majeur pour la réserve dans la compréhension des phénomènes de formation des mottureaux dans un contexte de réchauffement climatique. Mieux comprendre les paramètres physiques et chimiques de cet environnement permettra de prendre du recul sur la gestion de cet espace protégé, sur la biodiversité qui y est associée et promouvoir ce paysage caractéristique du marais poitevin.

Le terme « mottureau » est d'origine vendéenne mais ces formations sont présentes ailleurs dans le monde.

Les huîtres-pies de Bretagne suivis par balise pendant leur période de reproduction

Grand limicole au long bec rouge, l'huître pie fait entendre ses sifflements stridents sur les îlots et plus généralement le long du littoral breton où il se nourrit de berniques, coques, moules et vers marins qu'il déniche dans les rochers du bord de mer. En France, la moitié des effectifs nicheurs se concentre en Bretagne. L'hiver venu, une partie de la population se concentre dans les estuaires et le long du littoral, une autre fait cap au sud et s'installe sur les côtes d'Afrique.

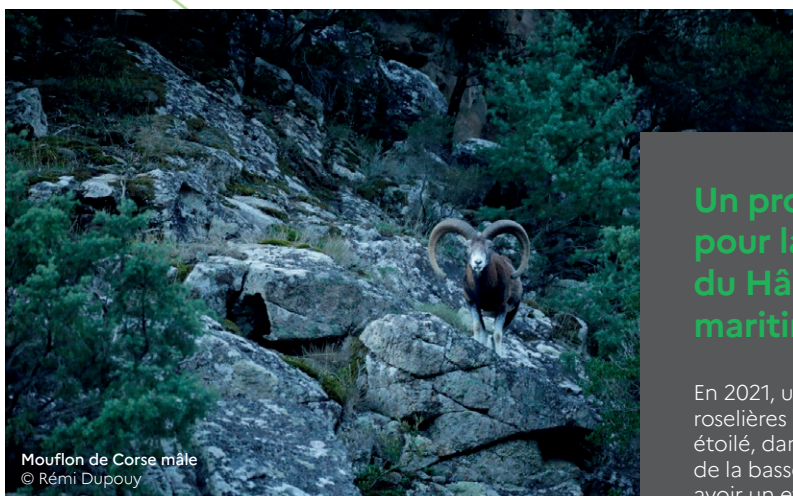
L'huître-pie fait l'objet de suivis réguliers en Bretagne et notamment sur la **RNN d'Iroise** (29), la **RCFS de Béniguet** (29) et la **RNCFS du golfe du Morbihan** (59) gérées par l'OFB. Une étude a été lancée en 2021 pour recueillir des informations sur l'utilisation de l'habitat par l'espèce pendant la période de reproduction, sa fidélité au site de reproduction et son degré de sédentarité. L'étude s'appuie sur le programme personnel de baguage de Fabrice Gallien, du Groupe Ornithologique Normand (étude de la colonie d'Huître-pie de l'archipel de Chausey), avec l'utilisation de matériel de géolocalisation et de marquage coloré. L'étude est développée sur 3 zones « test » : l'archipel de Chausey, l'archipel de Molène et les îles du Mor braz ; ces 3 sites protégés accueillant une fraction importante de la population nicheuse française.

Dans les réserves de l'OFB, 6 oiseaux ont ainsi été équipés de balises GPS/GSM en juin : un sur l'île de Trielen, trois sur l'île de Béniguet (archipel de Molène) et deux sur les îles du Mor braz (RNCFS du golfe du Morbihan). Les oiseaux sont capturés au nid, pendant l'incubation, avec une matole. Cette première année d'expérimentation a permis de tester différents modèles de balises, de manière à optimiser la production de données.

200 à 214 couples d'huîtres-pies ont été recensés sur l'archipel de Molène.



Équipement d'un huître-pie dans la RNCFS du golfe du Morbihan
© Franck Varagnat / OFB



Mouflon de Corse mâle
© Rémi Dupouy

Le Mouflon de Corse est inscrit sur la liste des mammifères protégés en France depuis 2019.

Un recueil des découvertes réalisées sur le Mouflon de Corse dans les trois réserves

Depuis plus d'un demi-siècle, les RCFS d'Asco (2B), de Tartagine (2B) et de Bavella (2A) sont au cœur d'une action scientifique sans précédent en France et en Europe pour l'étude et du suivi des populations du Mouflon de Corse. Elles ont en effet accueilli au fil des années des protocoles de recherche novateurs, permettant le développement et le perfectionnement des méthodes de suivi qui sont le fruit d'une formidable collecte de données, au service de la compréhension et de la préservation de cette espèce emblématique : histoire et statut génotypique, données d'abondance, écologie ont permis d'entreprendre des actions de conservation fortes.

L'ampleur des études menées permettent aujourd'hui une prise de conscience générale sur l'intérêt de protéger une espèce dont les populations originelles, restées longtemps dans l'ombre, ont souffert d'une réelle méconnaissance. **Leurs secrets sont enfin dévoilés grâce à l'édition d'un « comprendre pour agir » (collection de l'OFB)** dont la rédaction a débuté en juillet 2021.

L'ouvrage, publié en 2022, est une véritable encyclopédie qui plonge le lecteur dans l'évolution d'une espèce emblématique, intimement liée à l'histoire de l'île et de ses habitants. Ce travail s'appuie sur une importante étude bibliographique de la littérature scientifique et de rapports d'études rédigés entre 1968 et 2021, et des entretiens oraux avec les experts scientifiques. Cet ouvrage donne à voir, au plus près des suivis et des expérimentations menés sur le terrain, leurs méthodes et leurs outils mais aussi la diversité des approches, l'évolution des compétences et les résultats obtenus au fil du temps : il apporte des éléments de réponse nouveaux dans un objectif de conservation de cette espèce patrimoniale, dont les populations sont fragilisées.

Un projet d'ampleur pour la restauration des roselières du Hâble d'Ault et de la plaine maritime picarde

En 2021, un important projet de restauration des roselières a été lancé pour favoriser l'accueil du Butor étoilé, dans le réseau de roselières du Hâble d'Ault et de la basse vallée de la Somme. Cette opération devrait avoir un effet positif plus large, notamment pour la reproduction et l'alimentation de l'avifaune paludicole. En effet, la RCFS du Hâble d'Ault (80), située au cœur du Hâble d'Ault, joue un rôle majeur pour l'alimentation, la reproduction, l'hivernage et la migration des espèces liées aux roselières et plus généralement aux zones humides. La réserve est co-gérée par l'OFB et le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard (SMBSGLP).

Le projet s'organise en deux phases :

- Caractériser les roselières présentes dans la zone d'étude. Cet état initial, alimenté de divers indicateurs, permet d'évaluer la dégradation des roselières et des modes de gestion appliqués pour ensuite programmer des opérations de restauration. **Cette étape a été réalisée durant le printemps-été 2021.**
- Restaurer des roselières à partir de 2023. Au total, 10,8 ha seront restaurés sur le Hâble d'Ault, dont 1,4 ha sur la RCFS. Les travaux seront multiples : étrépage, fauche exportatrice, restauration de clairs, création de mares, restauration de continuité hydraulique, etc.

En parallèle, un suivi bisannuel du Butor étoilé a lieu en plaine maritime picarde et sur le Hâble d'Ault, visant un comptage exhaustif des mâles chanteurs au sein de cette espèce très discrète.



Roselière abritant le Butor étoilé
© Syndicat mixte baie de Somme - Grand littoral picard

Dans les Hauts de France, l'effectif de Butor étoilé a diminué d'au moins 90% les 40 dernières années.



Vue aérienne des étangs d'Outines et d'Arrigny avec celui de la Forêt en assec
© Jean-Pierre Formet

Fin des travaux d'assec des trois étangs d'Outines et d'Arrigny à proximité du lac du Der

Les travaux d'assec des étangs d'Outines et d'Arrigny intégrés dans la **RNCFS du lac du Der** (51-52), initiés en 2016, ont pris fin cette année. Tous les 7 à 10 ans, ces étangs, propriétés du Conservatoire du littoral (CDL), sont mis en assec pendant une année entière. Cette pratique courante de gestion permet la minéralisation des sédiments accumulés au cours des ans, ce qui contribue à améliorer, par la suite, la qualité de l'eau, et permet de lutter contre l'atterrissement de l'étang et son évolution naturelle vers un milieu boisé.

Ces assècs sont également l'occasion de réaliser des travaux d'aménagement « lourds ». Un programme d'intervention, adapté aux enjeux de chaque étang, a été défini en concertation avec le CDL, le gestionnaire l'OFB et les partenaires locaux (la LPO notamment). Les objectifs étaient multiples : amélioration de la gestion fonctionnelle des niveaux d'eau, de la qualité de l'eau, dynamisation de la ceinture végétale rivulaire, ...

Quatre grands types d'interventions ont été réalisés :

- Aménagements hydrauliques : reprise de moine, création de bassins de décantation et filtration
- Génie écologique : étrépage de roselières, arrachage de saules, reprofilage de berges ou d'ilots, test d'un piège à particules fines et EEE (*Pseudorasbora parva*) ;
- Aménagements piscicoles : curage des poêles de pêche, reprise des dalles de pêcherie
- Accueil du public : rénovation d'un observatoire ornithologique au nord de l'étang du Grand Coulon, rénovation des passerelles du sentier des étangs

Ces dernières interventions, réalisées entre août et décembre 2021, ont clôturé le cycle de travaux d'assec. Le 19 novembre 2021, Mme Agnès VINCE, directrice du CDL, a inauguré le nouvel observatoire ornithologique. Leur coût, un budget total de 742 000 €, a représenté un investissement fort pour le CDL : il a bénéficié du soutien financier de l'agence de l'eau Seine Normandie (190 000 €) et de la région Grand Est (110 000 €).

Les 3 étangs d'Outines et d'Arrigny ont été créés au Moyen-âge par les moines cisterciens.

Financé par



Financé par l'Union européenne NextGenerationEU

Une implication citoyenne sur le plan d'eau de Plobsheim

Site majeur de la **RNCFS du Rhin** (67), le plan d'eau de Plobsheim s'étend sur une surface de 600 ha. Bordé de prairies à molinies (habitat Natura 2000 prioritaire), il attire de nombreux oiseaux d'eaux hivernants. A ce titre, il a été classé en APPB en 1998, renforcé en 2016 – à la demande de l'ONCFS et de la LPO – conduisant à interdire l'accès au public à certaines prairies ; une décision mal acceptée qui a conduit au lancement d'une concertation avec les associations locales.

En 2018, un projet de gestion participative élaboré avec l'association Plobsheim Nature Environnement comprenait un volet chantier avec l'entretien de milieux naturels et un volet scientifique avec le comptage d'espèces protégées. Une présentation publique des résultats en mairie, avait mobilisé la population locale.

En 2019, un projet de rénovation d'un ancien observatoire à oiseaux situé au sud du plan d'eau a été lancé avec l'association Nature Ried d'Erstein. En 2021, le projet bénéficie du soutien financier de l'Union européenne, (extGenerationEU) et du plan national France Relance.

Les opérations se sont déroulées en 3 phases entre août et décembre 2021 :

- Réfection du bâti (peinture des murs métalliques, ajout de pans de bois et de tablettes)
- Mise en place de reposoirs à oiseaux à proximité de l'observatoire
- Mise en place de panneaux d'informations

Le travail en partenariat avec Nature Ried a permis une interaction avec de nouvelles structures : le lycée agricole pour la réflexion autour des panneaux et l'école de dessin pour la réalisation par les enfants d'une frise. Des bénévoles de l'association ont participé aux chantiers de peinture. L'ensemble des personnes mobilisées sont ainsi devenues des ambassadeurs du site.

Un appel à l'engagement citoyen pour rénover un équipement d'observation de la nature



Observatoire ayant fait l'objet d'une amélioration © OFB

Une étude des interrelations entre biodiversité et sportifs dans le massif de Belledonne

L'essor des sports de nature en France, en particulier dans les territoires de montagne, est exponentiel. Depuis 2000, la pratique du trail-running a explosé. Dans ce contexte de massification des pratiques de montagne, des travaux sont engagés par des écologues et des sociologues pour améliorer la compréhension des processus sociaux et écologiques œuvrant simultanément dans la **RNCS de Belledonne** (38) et de façon plus générale sur le massif.

Depuis avril 2021, un projet de recherche et de développement a été lancé, co-piloté par l'OFB et l'université de Savoie Mont-Blanc (dont le laboratoire EDYTEM) associant chercheurs et gestionnaires d'aires protégées du massif de Belledonne, sur la question de la cohabitation entre biodiversité et le public sportif dans le cadre de la pratique du trail.

Le premier volet de ce projet s'attache à produire des connaissances sur les pratiquants de trail et plus spécifiquement sur leurs rapports au milieu naturel. Parallèlement, un suivi de la biodiversité a été entrepris afin de pouvoir qualifier et quantifier les impacts de la pratique du trail sur la faune et la flore présentes dans le massif. L'ensemble de ces connaissances serviront à mener des temps de concertation entre les pratiquants, les gestionnaires et les autres acteurs concernés par la pratique du trail.

Un rapport destiné aux gestionnaires, qui sera livré en 2024, détaillera des préconisations sur les manières de sensibiliser les pratiquants aux enjeux environnementaux et précisera les leviers et les freins identifiés dans la pratique du trail. Enfin, ce projet se fixe un objectif opératoire visant la construction d'un outil d'aide à la décision identifiant des critères pour évaluer l'impact social et écologique d'une manifestation de trail.

**Explosion de la pratique du trail :
1 million de pratiquants et 2500
manifestations organisées en France
en 2021**



Amas de pierres témoignant de la fréquentation du massif de Belledonne
© François Couilloud / OFB

Mise en œuvre du protocole de suivi des prés-salés
© Sylvain Hunault / LPO



Les prés salés de la lagune de la Belle Henriette étudiés en tant que nurserie de poissons

La **RNN de la Casse de la Belle Henriette** (85), située dans le périmètre du Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis a développé en 2021 un suivi relatif à la fonctionnalité de nurserie des prés-salés. L'équipe de la réserve a mené des opérations de terrain en mai, juillet et septembre pour collecter les données permettant d'évaluer la fonction de nurserie de poissons. Ce protocole national a été développé par Réserves Naturelles de France (RNF) dans le cadre de l'observatoire national du patrimoine naturel littoral. Ce dernier couvre aujourd'hui plusieurs enjeux de conservation du patrimoine naturel littoral : limicoles côtiers, habitats sédimentaires intertidaux, rôle de nurserie des prés salés. Il repose sur le développement d'outils de connaissance et d'évaluation via l'animation nationale de dispositifs de collecte de données, standardisés et mis en œuvre en réseau.

Ce suivi a été déployé dans le cadre du projet Connaissance et évaluation des habitats benthiques côtiers (CoEHCo) mené à l'échelle du PNM et bénéficiant d'un financement du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP). Cette évaluation doit permettre de vérifier, en application du plan de gestion de la réserve, que l'objectif à long terme de préservation des prés salés et de leur fonctionnalité est atteint. Elle s'inscrit également dans le réseau de sites déployant le même protocole standardisé à l'échelle du PNM permettant ainsi de contextualiser les résultats. Enfin, cette opération contribue à l'échelle nationale aux travaux en cours concernant l'élaboration de l'indicateur de bon état de cette fonctionnalité de nurserie des prés-salés.

**Les prés salés sont les zones
les plus productives et les points
de départ de la chaîne alimentaire.**

OCTOBRE

Une année record pour le baguage des bécassines sur la Grand'Mare

La Normandie, de par sa situation géographique sur les voies migratoires et sa densité de zones humides, est une région d'importance pour les bécassines. Située au cœur du Marais Vernier, la **RCFS de la Grand'Mare** (27) est un site majeur de suivi des bécassines. **En 2021, 2 sessions de captures exceptionnelles se sont succédées sur une semaine les 27 et 28 octobre et les 3 et 4 novembre. 106 bécassines ont été capturées, nouveau record national !** L'année a été globalement très satisfaisante avec 348 captures par les bagueurs accrédités du SD27 de l'OFB et de la FDC27.

Le suivi de la Bécassine des marais et de la Bécassine sourde s'inscrit dans le double objectif de participer au suivi national de la dynamique de population de ces espèces ainsi qu'aux suivis des roselières et prairies de la réserve. Ces espèces font l'objet chaque année de sessions de capture permettant la pose de bagues et parfois de balises GPS. Rappelons que c'est dans la RCFS de la Grand'Mare en 2017 que la 1^{ère} Bécassine des marais a été équipée d'une balise Argos/GPS, une première mondiale ! Depuis 2006, le site accueille régulièrement la formation nationale des bagueurs de bécassines du réseau OFB/FNC/CICB (Club internationale des chasseurs de bécassines). En 2021, 11 bagueurs supplémentaires ont été formés.

Des bécassines présentes sur la Grand'Mare migrent jusqu'en Sibérie Occidentale.



Bécassine capturée lors d'une session sur la Grand'Mare
© Nathalie Chevallier / OFB



Aménagements réalisés sur le casier 4 pour favoriser les limicoles
© Jean-Pierre Baudet / OFB

Plus de 145 espèces d'oiseaux ont été recensées sur le site depuis 2003.

RCFS de Terre d'oiseaux : améliorer l'accueil des limicoles

La **RCFS de Terre d'Oiseaux** (33), située en bordure de l'estuaire de la Gironde, a été créée sur un site qui a accueilli dans les années 80 les vases issues des travaux de création de la centrale nucléaire du Blayais. Aujourd'hui, cette réserve est composée de 8 casiers composant une mosaïque de milieux humides accueillant une avifaune importante, notamment en période de migration (passereaux paludicoles, limicoles, anatidés...) et de nidification, ainsi que de nombreuses espèces aquatiques dont l'anguille.

Toutefois, le casier 4 n'est que peu utilisé par l'avifaune de par sa topographie. **Des travaux d'aménagement ont été entrepris en octobre 2021 pour améliorer l'attractivité de ce casier pour les limicoles en augmentant le temps d'enneigement d'une partie de la prairie.** Pour cela, une noue a été créée et un étrépage effectué sur une surface de 950 m² après avoir vérifié l'absence d'espèces protégées (notamment floristiques). Désormais, la zone basse de la prairie – historiquement en eau très ponctuellement, après de fortes précipitations – est alimentée par débordement du plan d'eau voisin. Cette zone présente maintenant une très faible profondeur (inférieure à 10 cm) ainsi que des îlots de végétations volontairement maintenus.

Les bénéfices ont été immédiats : un plus grand nombre d'individus et d'espèces d'oiseaux ont été observés dans le casier aménagé. Les nouvelles conditions créées semblent donc bien favorables au nourrissage des limicoles. Les visiteurs de la réserve amateurs d'observation ont également fait part de leur satisfaction.



Récolte de cadavres de cygnes sur le lac de Madine
© Philippe Massit / OFB

Les oiseaux d'eau du lac de Madine touchés par le virus de l'Influenza aviaire

Le lac de Madine, plan d'eau artificiel créé pour l'alimentation en eau potable de la ville de Metz, est un pôle d'attraction majeur pour de nombreux oiseaux. **Le 8 novembre 2021, le virus de l'Influenza aviaire hautement pathogène a été détecté sur plusieurs oiseaux sauvages.** Quelques jours après, La préfète de la Meuse s'est rendue sur la **RNCFS du lac de Madine** (54-55) à la rencontre des différentes structures en charge de la surveillance et de la collecte des oiseaux morts. À cette occasion a été annoncée la mise en place de dispositions visant à prévenir la diffusion du virus en réglementant les mouvements ainsi que les activités à proximité des animaux infectés (arrêté préfectoral interdépartemental). Le référent police sanitaire et le chef du SD 55 ont appuyé les services déconcentrés de l'Etat.

L'Influenza aviaire est une maladie animale virale très contagieuse qui peut affecter toutes les espèces d'oiseaux domestiques ou sauvages et contre laquelle toutes les mesures doivent être prises afin de protéger la filière avicole. Elle se transmet directement d'animal à animal via les déjections et les sécrétions respiratoires. Elle peut également être transportée de manière passive après un contact avec un cadavre d'oiseau, l'environnement dans lequel l'animal a séjourné ou par du matériel ou des véhicules.

L'efficacité dans la récupération des cadavres est primordiale pour limiter la contamination. Entre novembre 2021 et janvier 2022, 374 cadavres d'oiseaux ont été extraits du site, représentant 87% des collectes du département de la Meuse. Cette proportion témoigne de l'importance du site pour les oiseaux d'eau hivernants ; parmi les espèces touchées, le Cygne tuberculé (89%) et dans une moindre mesure l'Oie cendrée (7%) et la Grande aigrette. Cet important travail de récolte, effectué lors de sorties nautiques, a été conduit par les services de l'OFB (SD55, SD54 et RNCFS de Madine), de l'AAPPMA* et du syndicat mixte du lac de Madine.

331 cadavres de cygnes ont été collectés sur le site de Madine.

Une journée d'échanges sur les travaux scientifiques dans le massif des Bauges

Le 23 novembre 2021, l'ONF, l'OFB et le parc naturel régional (PNR) des Bauges, co-gestionnaires de la RNCFS des Bauges (73-74), ont organisé sur la commune de Bellecombe-les-Bauges une journée dédiée au transfert de connaissances scientifiques. L'objectif était de mieux comprendre le lien entre les activités humaines, le climat et la faune sauvage. 21 intervenants experts (parc national, PNR, chercheurs, fédération départementale des chasseurs, groupement de défense sanitaire et syndicat mixte) ont présenté les derniers résultats de leurs recherches.

Face à eux, un auditoire de 120 personnes réunissant l'OFB, du personnels techniques de l'ONF, des parcs nationaux et des parcs naturels régionaux, de la Région, des départements, des directions départementales des territoires, des fédérations de chasse et des associations de protection de la nature, ainsi que des élus et des socio-professionnels. Les participants ont bénéficié d'éclairages de haute qualité sur des sujets extrêmement variés comme : peut-on prédire la répartition du Tétralyre et du Lagopède alpin à l'horizon 2100 ? Comment se comportent les biches lors d'une traque ? Les infrastructures touristiques affectent-elles la faune sauvage ? Les interventions étaient organisées autour de 3 thèmes : le changement climatique, les activités récréatives et les activités agricoles et sylvicoles.

12 structures partagent leurs connaissances sur les thèmes du changement climatique, des activités récréatives, agricoles et sylvicoles.



Vue aérienne du massif des Bauges
© Marc Cornillon

* AAPPMA : Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique

Une reconnaissance en réserve nationale de chasse et de faune sauvage pour Donzère-Mondragon

Le 9 décembre 2021, à l'occasion du comité de gestion de la RCFS de Donzère-Mondragon, en limite de la Drôme et du Vaucluse (26-84), l'OFB et la Compagnie nationale du Rhône (CNR) ont annoncé le changement de statut de la réserve en réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) suite à l'arrêté ministériel du 4 août 2021 publié le 20 novembre 2021.

Cette évolution statutaire répond directement à la stratégie nationale des aires protégées (SNAP 2030) dont l'OFB est un acteur majeur. Sélectionnée pour son intérêt scientifique, la réserve de Donzère-Mondragon bénéficie grâce à ce statut de RNCFS d'un nouveau niveau de protection, en raison notamment de la présence d'espèces patrimoniales et de son étendue.

Ce changement a donc été présenté aux membres du comité de gestion : représentants des services de l'Etat (DDT 26 et 84), de l'Office National des Forêts, de la fédération départementale de la pêche 26, de la ligue de protection des oiseaux et des fédérations départementales des chasseurs. Ces derniers ont également apprécié l'important travail de refonte du plan de gestion pour 2022-2026 avec la présentation de la méthodologie pour définir les objectifs à long terme dans le cadre du stage de Sabine Labat, ainsi que le travail d'évaluation du plan de gestion 2013-2017, prolongé jusqu'en 2021.

Préservation des pelouses méditerranéennes, conservation et restauration du réseau de mares temporaires, restauration de la qualité des boisements et préservation des corridors écologiques terrestres, aquatiques et aériens sont les grandes orientations de ce plan de gestion 2022-2026.

La RCFS de Donzère-Mondragon, inscrite sur la Liste verte UICN, devient RNCFS.



Vue aérien de la réserve avec le canal de dérivation du Rhône
© OFB



Réhabilitation d'une mare de la forêt domaniale d'Arçay
© ONF

Des mares pour favoriser la reproduction du pélobate dans la forêt de la pointe d'Arçay

La partie terrestre de la RCFS de la pointe d'Arçay (85) est caractérisée par une succession d'habitats dunaires allant de la plage mobile en bord de mer à la dune boisée. Cet habitat d'une extrême fragilité abrite aussi une richesse remarquable en termes d'espèces de plantes, d'oiseaux, d'insectes et d'amphibiens.

Parmi elles, la réserve abrite notamment le Pélobate cultripède (*Pelobates cultripedes*), aussi appelé pélobate à couteaux. Ce crapaud trapu (7 à 10 centimètres de long) dispose en effet sur ses pattes arrières de « couteaux », sortes d'appendices qui lui permettent de s'enfouir dans le sable. Il s'y réfugie en cours de journée et sort sur les plages la nuit pour se nourrir. Attaché à la vie terrestre, il ne va à l'eau que pour se reproduire. Il affectionne ainsi les mares ou les fossés à proximité, qui sont des lieux de ponte.

Aussi, des travaux de réhabilitation de 4 mares dans la forêt domaniale d'Arçay ont été réalisés en décembre afin de favoriser sa reproduction. Un suivi des têtards sera réalisé par l'ONF afin de s'assurer de l'utilisation de ces milieux.

Le pélobate cultripède dépose ses œufs sur la végétation au fond des mares.

Le réseau des réserves en 2021

LA VIE DU RÉSEAU

Des journées (virtuelles) des réserves pour préparer la stratégie nationale



Les journées des réserves réunissent chaque année les gestionnaires des 30 réserves (co)gérées par l'OFB ainsi que des agents de la DAP et de la DRAS. Initialement programmées du 14 au 16 décembre sur la RNCFS du Rhin, elles ont finalement eut lieu

à distance du fait du contexte sanitaire.

Les participants ont poursuivi le travail sur la stratégie interne des réserves (co)gérées par l'OFB. Deux ateliers se sont tenus avec pour thèmes les missions scientifiques avec l'appui de la DRAS et la fréquentation humaine. L'objectif est d'aboutir à une stratégie d'ici la fin 2022 en déclinaison de la stratégie nationale des aires protégées (SNAP). Des sujets d'actualité ont été discutés tels que la notion de zone de protection forte instaurée par la SNAP.

Le travail d'élaboration de la stratégie des réserves (co)gérées par l'OFB a été conduit par le comité technique des gestionnaires, réuni à 4 reprises en 2021. En parallèle, un groupe projet rassemblant les directions régionales (directeurs, chefs de services référents AAMT et conservateurs) et nationales (DAP, DESUED, DPPC, DAC et DRAS), a été constitué en octobre 2021 pour accompagner la finalisation du travail sur la stratégie de l'établissement, en vue de préparer sa validation finale.

La journée a permis de présenter le rapport d'activité « synthèse » des réserves 2020, disponible en téléchargement sur le site de l'OFB : <https://www.ofb.gouv.fr/documentation/annee-2020-dans-les-reserves-gerees-ou-co-gerees-par-lofb>

Budget DAP et plan France Relance

Les réserves (co)gérées par l'OFB reçoivent différentes sources de financement internes et externes. Les RNN perçoivent par exemple une dotation de l'Etat via les DREAL ou certains propriétaires (CDL) peuvent verser une subvention à l'OFB pour la mise en œuvre d'actions, enfin les réserves peuvent élarger à des sources de financement européen (contrats Natura 2000, Life, FEDER...).

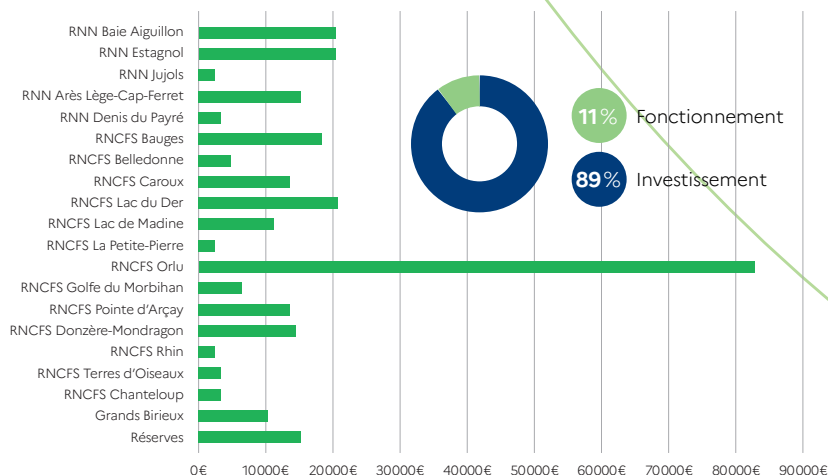
En interne, une enveloppe spécifique leur est dédiée, gérée au sein de la direction des aires protégées (DAP). Un budget peut également être alloué par certaines directions régionales, des unités de la DRAS en fonction des thématiques de recherche et le service immobilier (direction des finances) pour la location de terrains.

Le détail du budget 2021 présenté correspond uniquement à l'enveloppe pour les réserves pilotée au national.

en 2021, un montant total de plus de 284 455 € (248 000 € en 2020) a été engagé (autorisations d'engagement, AE) avec près de 100 bons de commande émis. Ce montant concerne principalement l'enveloppe de fonctionnement avec des dépenses réalisées en général la même année (crédits de paiement, CP).

Le Plan France Relance, annoncé par le Gouvernement le 3 septembre 2020, a prévu la mobilisation de 2,5 milliards d'euros pour la reconquête de la biodiversité sur nos territoires, la lutte contre l'artificialisation des sols et l'accélération de la transition de notre modèle agricole pour une alimentation plus saine, durable et locale. Dans le cadre du Plan France Relance, l'OFB est notamment chargé de mettre en œuvre des actions du volet « Aires protégées » pour un montant total de 19 millions d'euros d'engagements sur la période 2021-2022 exécutés au plus tard avant fin 2023. Dans cette enveloppe, un montant spécifique de 1,5 millions d'euros est consacré à des projets sur les réserves et territoires à enjeux de protection (co)gérés par l'OFB. En 2021, 482 963 € ont été engagés.

Budget DAP - AE 2021 par réserve



CONTRIBUTION DES RÉSERVES AUX MISSIONS DE L'OFB

Police de l'environnement : le braconnage de l'ormeau dans le golfe du Morbihan

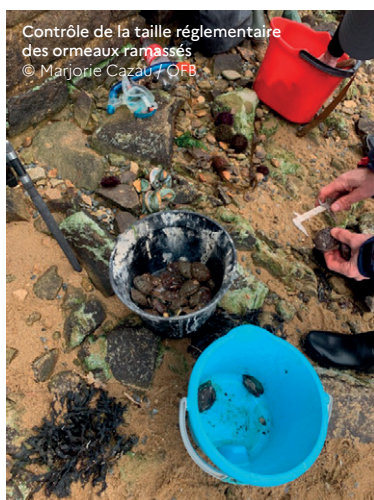
Les aires protégées ont notamment pour objectif de favoriser une meilleure compatibilité des usages avec la conservation de la biodiversité. Pour cela, une réglementation adaptée est en vigueur sur l'ensemble des réserves de l'OFB et un contrôle effectif est mené par les conservateurs, les agents des services départementaux et les brigades mobiles d'intervention.

L'ormeau est un mollusque marin qui mesure 11 cm de long en moyenne, muni d'un pied très puissant pour s'accrocher sur les rochers sous lesquels il se dissimule en colonies dans les eaux peu profondes du littoral. En France, il fréquente les côtes bretonnes.

La surpêche et les effets de maladies bactériennes liées au réchauffement global conduisent à sa disparition progressive. Dans la RNCFS du golfe du Morbihan (56), quelques petites colonies sont présentes dans les zones rocheuses qui découvrent lors des marées basses de gros coefficient (>100). La pêche de l'ormeau est très réglementée : elle est autorisée de septembre à avril, avec un quota autorisé de 20 individus maximum et une taille de capture supérieure ou égale à 9 cm. Elle est strictement interdite en plongée.

L'OFB mène régulièrement des opérations de contrôle. En 2021, plus de 10 contrevenants ont été verbalisés dans la RNCFS pour pêche d'ormeaux sous la taille réglementaire, dépassement de quotas ou pêche en temps prohibé. Les suites des infractions sont traitées par composition pénale, la somme proposée est de 50€ par ormeau sous taille ou en dépassement de quota. Cette somme assez conséquente s'explique par le prix de vente potentielle de l'ormeau (jusqu'à 50€ le kg).

Une famille a été verbalisée en avril 2021 avec 47 ormeaux sous la taille autorisée.



Connaissance et expertise : le déploiement de balises GPS sur les canards hivernants

Le suivi des oiseaux, notamment les migrateurs, par balise GPS est un dispositif désormais couramment utilisé. En 2021, une étude inter-sites a été lancée pour mieux comprendre l'utilisation de l'espace et le fonctionnement des populations dans un contexte de changement climatique.

L'achat de plus d'une centaine de balises GPS a été réalisé avec le soutien financier de l'Union européenne, NextGenerationEU, et de France Relance. Ces dispositifs permettent de collecter des données sur l'occupation et l'utilisation de l'espace (données issues de l'accélérométrie) par les canards hivernants, et particulièrement la Sarcelle d'hiver et le Canard colvert. Ce programme concerne les RNN de la baie de l'Aiguillon (17-85), de Saint-Denis du Payré (85), la RNCFS du golfe du Morbihan (56), la RCFS de Chanteloup (85) et le territoire des Grandes Cabanes du Vaccarès Sud (13). Les données analysées permettront de mieux comprendre le rôle de ces espaces protégés pour la préservation des oiseaux d'eau. L'analyse des résultats permettra d'orienter efficacement les actions de gestion et/ou de protection favorables aux anatidés pourront être proposées sur certains milieux.



Au total, les déplacements de 109 canards sont suivis par un dispositif de balises GPS.



Cordon de galets sur la RNN d'Iroise
© Hélène Maheo / OFB

Appui aux politiques publiques : la déclinaison de la SNAP sur le territoire national

Le 18 janvier 2021, le ministère de la Transition écologique (MTE) a publié la Stratégie nationale des aires protégées 2030 (SNAP 2030) ainsi que le premier plan d'action triennal courant sur la période 2021-2023. Depuis 2019, l'OFB s'est fortement impliqué en appui à l'élaboration de cette stratégie intégrée.

Afin de la décliner et de la mettre en œuvre, l'OFB appuie le ministère au niveau national, mais aussi dans les territoires auprès des Préfets et des collectivités. Il assure l'animation, le suivi et l'évaluation de la stratégie, notamment par des indicateurs et la mise à disposition d'outils cartographiques et documentaires. L'établissement est également pilote ou copilote national de plusieurs axes ou actions de la stratégie, en lien avec la mobilisation des acteurs et les partenaires concernés par ces sujets. Il est par ailleurs un acteur direct de sa mise en œuvre concrète, portant une ambition d'exemplarité, de par son rôle de gestionnaire d'aires protégées. L'Office a en gestion 30 réserves, les 8 parcs naturels marins et le sanctuaire Agoa, quelques sites Natura 2000 terrestres, et près d'une centaine de sites Natura 2000 en mer.

A ce titre, l'extension du périmètre de la RNN d'Iroise (29) suite au décret ministériel du 4 septembre 2021 répond directement à la mesure 2 de la SNAP qui engage à renforcer le réseau d'aires protégées pour atteindre 10 % du territoire national et des espaces maritimes protégés par des zones sous protection forte.

Le périmètre de la RNN d'Iroise passe de 39 ha à 1 129 ha dont 1 008 ha de domaine public maritime.

Aires protégées : deux nouvelles réserves nationales de chasse et de faune sauvage

L'année 2021 a vu l'évolution de statut de deux réserves de chasse et de faune sauvage en réserves nationales de chasse et de faune sauvage, celle de **Donzère-Mondragon** (26-84) et celle du **Rhin** (67).

Mis en place sous l'Ancien Régime, le statut juridique des RCFS a été défini pour la première fois en 1934, notamment pour que les réserves de chasse servent de réservoirs d'espèces gibiers. Depuis 1991 elles intègrent une dimension « faune sauvage » en s'orientant vers la maîtrise de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique et l'obtention d'un réseau suffisant d'espaces de non-chasse pour accueillir notamment l'avifaune migratrice. Une réserve nationale de chasse et de faune sauvage (RNCFS) constitue une catégorie de RCFS d'exception, sélectionnée pour son intérêt scientifique, en raison de la présence d'espèces patrimoniales ou de son étendue. La gestion de ces territoires est principalement assurée par l'OFB (10 des 12 RNCFS en France).

Cette évolution statutaire répond directement à la stratégie nationale des aires protégées 2030 (SNAP 2030) Le statut de RNCFS contribue à l'objectif défini d'au moins 30% d'aires protégées au niveau national.

L'OFB gère ou co-gère 10 des 12 RNCFS de France représentant une surface cumulée de 36 692 ha.



Stationnement hivernal d'oiseaux d'eau sur la RNCFS du Rhin
© Erwan Hornier / OFB

Mobilisation des acteurs et des citoyens : une série de podcasts sur la recherche dans les réserves

Les réserves de l'OFB sont des territoires de recherche privilégiés pour des études scientifiques et techniques et des démonstrations pratiques. L'Office a décidé de valoriser les actions mises en place dans plusieurs réserves qu'il gère ou co-gère, en proposant une série de six podcasts intitulée « De la recherche en réserve » sur les sujets suivants :

- Le suivi sanitaire de la faune sauvage
- La gestion des espèces et des habitats
- Les effets des activités humaines
- Les effets des changements climatiques
- La conservation et la réintroduction d'espèces
- Les zones humides avec un épisode spécial à l'occasion de la journée mondiale des zones humides.

Dans chacun de ces épisodes, deux experts de l'OFB ou d'organismes partenaires expliquent de quelle manière et dans quel but les recherches mises en œuvre participent à la protection et à la restauration de la biodiversité. Les podcasts ont été diffusés chaque deuxième mardi du mois entre septembre 2021 et février 2022. À découvrir ici : (<https://soundcloud.com/ofbiodiversite/sets/de-la-recherche-en-reserve>).

Du côté des territoires à enjeu de protection



Les Grandes Cabanes Sud

La gestion de l'eau est au cœur du fonctionnement du domaine des **Grandes Cabanes du Vaccarès Sud** (13) et conditionne les différents travaux à conduire pour préserver la richesse des habitats et des espèces. Suite à l'endiguement de la Camargue à la fin du 19^e siècle, les gestionnaires des différents marais des Grandes Cabanes assurent artificiellement l'alternance de ces cycles d'assec et de mise en eau selon une périodicité et une durée variable en fonction des habitats. Cette gestion est essentielle pour l'accueil des populations d'oiseaux d'eau et pour l'accroissement des communautés d'herbiers aquatiques originelles tout en limitant la colonisation par les espèces envahissantes.

Lors de l'été 2021, les marais principaux du site (la Sigoulette et Costières), représentant 160 hectares, ont été asséchés. Au préalable, des pêches de sauvegarde ont permis de transférer les poissons vers des zones en eau. Cette période d'assec a permis de mener d'importants travaux financés par l'établissement et ses partenaires qui avaient pour objectifs :

- La restauration hydraulique entre les marais de la Sigoulette et Chavoutte (financement Conservatoire du littoral) et de la Sigoulette et Costière (financement Région Sud PACA et Conseil Départemental 13)
- La restauration et la création d'îlots de nidification pour les larolimicoles coloniaux (co-financement Fondation du Patrimoine et OFB). Un 1^{er} îlot a été créé en 2016 dans le cadre du programme européen Life+ ENVOLL pour faciliter la nidification de ces espèces protégées en déclin. Le dispositif a aujourd'hui besoin d'être restauré et complété par l'installation d'un second îlot
- La lutte contre les espèces exotiques envahissantes (financement France Relance) : gyrobroyage forestier contre le Baccharis, intervention mécanique sur la Jussie et chantier d'arrachage manuel sur les deux espèces
- Le reprofilage des dragues de circulation de l'eau (financement OFB)

L'alternance de cycle d'assec et de mise en eau est indispensable à la préservation de la biodiversité.

L'étang du Grand Birieux

Le plan de gestion de l'**étang du Grand Birieux** (01) a été défini pour la période 2016-2020 dans le respect de la tradition dombiste des étangs piscicoles. Avant d'envisager son renouvellement, les modes de gestion actuels sont à requestionner au regard de la raréfaction de la ressource en eau sur l'étang du Grand Birieux.

Ainsi, un important travail de réflexion a été conduit durant l'année 2021. D'abord le schéma fonctionnel de l'étang a été décrit dans un contexte de changement climatique et d'usages pour envisager ensuite de proposer des adaptations de gestion. Un groupe technique a ainsi été constitué avec les différents services de l'OFB et de l'université Savoie Mont-Blanc. Les principaux résultats font état :

- D'une raréfaction de la ressource eau. Le déficit hydrique du printemps et de l'été s'est fortement accentué au fil du temps sous l'effet de la hausse des températures qui augmente l'évapotranspiration
- Des paramètres physico-chimiques contraints. La température de l'eau tend à augmenter, en corrélation avec celle de l'air. Le développement des végétaux est bon au printemps, contrairement à la période estivale où la reproduction et donc la colonisation est fortement limitée. Les concentrations en azote et phosphore placent l'étang dans la catégorie de qualité de l'eau « médiocre-mauvaise » selon la DCE. De manière générale, l'eutrophie de l'étang est confirmée
- Des indicateurs biologiques suivis. Les herbiers aquatiques ont un bon recouvrement surfacique, mais leur richesse spécifique se réduit. L'étang a un rôle majeur pour l'hivernage des ansériformes en Dombes, à nuancer toutefois en raison de la baisse des niveaux d'eau et du réchauffement du climat ces quatre dernières années. Chez les passereaux, les effectifs de Rousserolle effarvatte et Phragmite des joncs sont faibles au regard de la distribution nationale, en lien avec le manque d'inondation des roselières. Deux nouvelles espèces (Cisticole des joncs et Bouscarle de Cetti) sont apparues, indicatrices des changements en cours sur l'étang. Au moins deux espèces exotiques envahissantes de poissons sur les trois plus courantes en Dombes (Pseudorasbora et Perche soleil) sont présentes

La hausse des températures augmente l'évapotranspiration ce qui diminue le niveau d'eau.



Réserves et territoires à enjeu de protection (co)-gérés par l'Office français de la biodiversité



Avec la contribution des conservateurs de l'OFB, des cogestionnaires et de la Direction des aires protégées.

Rédaction coordonnée par Blandine Rozet, Direction des aires protégées, Service d'appui aux aires protégées en gestion directe et aux aires marines protégées (site d'Auffargis).

Jun 2022



www.ofb.gouv.fr
@OFBiodiversite

